

PROGRAMME DE FORMATION MODULE 2 & 3 - ANIMATEUR BABY GYM AVEC ALLEGEMENT

I - OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION

- Animer bénévolement un cours de Baby-Gym
- Encadrer des prestations de découverte de l'activité gymnastique pour un public de petite enfance (de 15 mois à 6 ans)
- Garantir aux pratiquants des conditions de sécurité et de maîtrise de l'environnement
- Appréhender le programme fédéral FFGym Access Gym : philosophie, objectifs, orientations
- Faciliter l'organisation des animateurs dans leurs tâches de tous les jours grâce à ce programme "clé en main"

II - PUBLIC ET PREREQUIS

Les participants doivent :

- Être titulaire d'une licence Fédération Française de Gymnastique de la saison en cours
- Être né(e) en 2008 et avant (avoir 18 ans en 2026)
- Avoir obtenu le diplôme de l'Aide-Animateur Baby-Gym
- Avoir suivi la formation du module Animer (possibilité de le suivre la même saison)
- Formation pouvant être ouverte aux personnes en situation de handicap (merci de nous contacter pour déterminer l'aménagement adapté)

III - DUREE

L'action de formation Animateur Mention Baby-Gym sera d'une durée de 18 heures, répartie comme suit :

- Module Baby Gym 2 : 7H
- Module Baby Gym 3 : 11H

IV - MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENTS

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrements mis en œuvre :

- Salle de formation (cours théorique)
- Gymnase spécialisé (cours pratique et travaux dirigés)
- Etude de cas concrets/ observation
- Dossiers papiers (support de cours) remis aux stagiaires
- Mallette informatique (support de cours) remis aux stagiaires
- Vidéoprojecteur

La formation sera assurée par des formateurs certifiés par InteraGYM FORMATION et possédant les compétences requises pour proposer une formation de qualité.

Nom et parcours des autres formateurs disponibles sur simple demande

V - CONTENUS

- Observation de séances avec retour et analyse : acquisition de savoir-faire et savoir-être dans l'encadrement de séances

InteraGYM FORMATION

Comité Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique | Siège social : 10, Avenue Viviani 69200 VENISSIEUX
Accueil & Adresse postale : Maison Régionale des Sports - 68, avenue Tony Garnier - CS 21001 - 69304 LYON Cedex 07
04 78 00 88 85 | contact@interagym-formation.com | www.interagym-formation.com

SIRET 43373228600037 - APE/NAF 8551Z - Enregistré sous le numéro 84691473669. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

- Conception, mise en place d'ateliers et mise en œuvre : acquisition de savoir-faire et savoir-être dans l'encadrement de séances
- Développement psychomoteur de l'enfant et notions médicales : permettre à l'animateur de pouvoir accompagner le développement psychomoteur de l'enfant
- Structuration de séances : favoriser la mise en œuvre de séances Baby-Gym adaptées au public
- Parentalité : permettre à l'animateur de mieux impliquer les parents dans la séance
- Musique, rythme et comptines : favoriser le développement de la coordination et de la dissociation des mouvements, grâce à l'utilisation du support musical, des jeux de rythmes et des comptines dans les séances de Baby-Gym
- Structuration de séance : favoriser la mise en œuvre de séances Baby-Gym adaptées au public
- Méthodologie du programme Access Gym Général : mettre en œuvre les outils pédagogiques FFG en fonction du public
- Attitude de l'animateur face au référent affectif : savoir accompagner le référent affectif dans la relation avec son enfant (parentalité)
- Démarche de la labellisation Baby-Gym

VI - MOYENS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA FORMATION

Le suivi de la formation est évalué par une fiche d'émargement signée par demi-journée par les stagiaires et formateurs.

L'évaluation de la formation se fait durant et en fin de formation par :

- **Epreuve écrite d'un QCM de 30 questions**
- **Epreuve pédagogique** : Animation d'une séance de 30 minutes avec un groupe d'enfants dans le centre de formation après avoir remis au jury la préparation de 5 séances d'animation. La mise en situation pédagogique est suivie d'un entretien d'environ 10 minutes : évaluation par le jury de l'analyse de la séance par le candidat au regard des connaissances de base liées à la motricité ou technique des activités de la mention.
- **Obtention du diplôme du PSC1** : le diplôme doit être transmis au centre de formation

Un questionnaire de satisfaction est également transmis à chaque stagiaire.

InteraGYM FORMATION

Comité Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique | *Siège social* : 10, Avenue Viviani 69200 VENISSIEUX
Accueil & Adresse postale : Maison Régionale des Sports - 68, avenue Tony Garnier - CS 21001 - 69304 LYON Cedex 07
04 78 00 88 85 | contact@interagym-formation.com | www.interagym-formation.com

SIRET 43373228600037 - APE/NAF 8551Z - Enregistré sous le numéro 84691473669. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.